

Recherche en action



Explorer les mesures de rendement liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le secteur canadien de l'habitation

Introduction

Les évaluations du cadre et les indicateurs de rendement des obligations ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) peuvent servir à orienter les pratiques commerciales durables et éthiques. Ils sont principalement utilisés pour équilibrer la croissance avec la responsabilité environnementale. Cependant, les proposant de logements, les émetteurs et les agences de notation des facteurs ESG utilisent souvent différentes catégories, pondérations et définitions pour établir le rendement ESG en matière de logement abordable.

Les pratiques liées aux facteurs ESG en sont à leurs balbutiements, et il y a peu d'évaluations du cadre au sein du secteur canadien de l'habitation. Pour ces raisons, il n'y a pas d'approche uniforme pour déterminer le rendement ESG des activités du secteur de l'habitation et des investissements au Canada.

Le projet de recherche sur le cadre de mesure de rendement ESG donne un aperçu des types de cadres et de méthodes ESG d'usage courant dans le secteur de l'habitation. Il donne aussi un éclairage sur leurs limites et leurs avantages.

Ces renseignements sont le fruit d'une analyse documentaire approfondie et de discussions avec les principales parties prenantes du secteur de l'habitation, notamment les fournisseurs de capitaux, les promoteurs et les organisations non gouvernementales (ONG).

La SCHL a lancé cette recherche en 2022, avec l'appui d'Ernst & Young. Nous nous sommes fondés sur les constatations de l'analyse documentaire et les renseignements clés que nous avons obtenus auprès des parties prenantes afin d'élaborer un modèle de cadre de mesure de rendement ESG.

Pour demander un support de substitution, veuillez communiquer avec nous à :

1-800-668-2642
centrecontact@schl.ca

700, chemin Montréal,
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

S'abonner 
schl.ca/actualiteslogement

Canada


SCHL CMHC

L'élaboration de ce modèle de cadre ESG est exploratoire et ne constitue pas une tentative de la SCHL d'établir des normes pour la mesure du rendement ESG sur le marché. Il s'agit d'un point de départ pour explorer les possibilités d'utilisation d'un cadre ESG uniforme, souple et évolutif pour le secteur canadien de l'habitation.

Principales constatations

Les groupes de parties prenantes utilisent souvent des définitions, des mesures, des catégories et des méthodes différentes pour évaluer les activités et les projets liés à l'habitation qui produisent des résultats ESG positifs.

- Le **logement abordable** est une priorité émergente pour les investisseurs et les fournisseurs de capitaux.
- Les **promoteurs de logements commerciaux** semblent se concentrer sur le rendement environnemental des bâtiments en raison des pressions exercées par les organismes de réglementation et les investisseurs. On observe une pression croissante de la part des municipalités et des investisseurs axés sur les facteurs ESG pour maintenir ou améliorer l'abordabilité.
- Les **fournisseurs de logements sans but lucratif** se concentrent généralement sur l'abordabilité, la durabilité et le caractère suffisant des logements. Cependant, leurs indicateurs clés de performance (ICP) sont souvent définis par différents fournisseurs de financement, ce qui entraîne un manque d'uniformité des exigences en matière de données.
- Les **investisseurs et les fournisseurs de capitaux** cherchent de l'information sur les facteurs ESG (habituellement au niveau des entités) pour évaluer les risques et les occasions associés à leurs investissements. Les fournisseurs de capitaux considèrent les émissions de gaz à effet de serre comme un sujet prioritaire attribuable à l'importance relative des émissions tout au long de la chaîne de valeur (émissions liées au financement à long terme des projets).
- L'absence d'une **définition commune** pour certains ICP, comme l'abordabilité, rend difficile l'uniformisation d'un cadre ESG.
- Même si la **disponibilité des données** n'était pas le seul obstacle à l'élaboration et à la normalisation d'un cadre ESG, il s'agissait du principal obstacle relevé lors de nos discussions avec les parties prenantes.

Approche et méthodologie de recherche

Une approche participative a été adoptée pour cette recherche en vue d'explorer les avantages d'un cadre de mesure de rendement ESG dans le secteur du logement.

Nous avons d'abord effectué une analyse documentaire des principales priorités du gouvernement ainsi que des méthodes, des évaluations et des cadres ESG existants. Cette analyse nous a permis de comprendre l'état actuel de la mesure de rendement ESG dans le secteur de l'habitation. Nous avons ensuite consulté des spécialistes de la SCHL et des groupes de parties prenantes externes, et nous avons élaboré un modèle de cadre de mesure de rendement ESG.

Nous avons réalisé ce projet en trois grandes phases de recherche :

Phase 1 : Pour comprendre l'état actuel de la mesure de rendement ESG dans le secteur de l'habitation, nous avons effectué des recherches sur les points suivants :

- les cadres de production de rapports ESG et les méthodes de mesure à l'échelle internationale et canadienne;
- les stratégies et les budgets des divers ordres de gouvernement (national, provincial et municipal);
- les priorités des principales parties prenantes du secteur de l'habitation.

Cette recherche nous a permis de relever un ensemble de sujets liés aux facteurs ESG et d'indicateurs clés de performance (ICP), qui ont été ensuite utilisés comme points de discussion auprès des parties prenantes à la phase 2.

Phase 2 : Nous avons discuté avec 13 parties prenantes externes (notamment des fournisseurs de capitaux, des promoteurs et des ONG) et des spécialistes internes de la SCHL. Nous voulions connaître leurs idées sur les sujets liés aux facteurs ESG et les ICP relevés à la phase 1.

Phase 3 : Les commentaires reçus lors de la phase 2 ont servi à limiter le nombre de sujets liés aux facteurs ESG et d'ICP et à produire un modèle de cadre de mesure de rendement ESG. Nous avons tenu une deuxième série de discussions avec les parties prenantes externes et les spécialistes de la SCHL pour connaître leurs idées sur les sujets liés aux facteurs ESG et les ICP choisis. Ces discussions ont donné lieu à une version préliminaire en format Excel d'un modèle de cadre de mesure de rendement ESG.

Constatations du projet de recherche

Paysage des données ESG

Nous avons effectué une analyse documentaire de l'information existante liée aux facteurs ESG en fonction de sa pertinence pour le secteur de l'habitation. Nous avons aussi examiné et analysé les cadres, les normes, les agences et les approches de notation, les certifications et les méthodes d'évaluation de l'incidence des facteurs ESG présentés à l'**Annexe A**. Le seul but était de comprendre les approches de mesure actuelles et les priorités des parties prenantes dans le secteur du logement.

Nos examens ont révélé les constatations suivantes sur certains des cadres, certifications et sujets les plus utilisés liés aux facteurs ESG :

- Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) : le cadre de production de rapports sur les facteurs ESG le plus global pour le secteur immobilier.
- Global Reporting Initiative (GRI) : un cadre général de production de rapports sur les facteurs ESG qui complète souvent les rapports propres à un secteur.
- Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology (BREEAM) : certification largement reconnue dans le secteur immobilier qui met l'accent sur des facteurs environnementaux.
- Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) : norme largement adoptée pour la certification du rendement environnemental.
- Les agences de notation des facteurs ESG se concentrent sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'énergie, la gestion de l'eau et des déchets, l'utilisation du sol, la santé et la sécurité ainsi que l'abordabilité.

En plus d'examiner le contexte actuel des données ESG, nous avons déterminé les priorités clés des administrations nationales, provinciales et municipales. Nous avons également examiné les stratégies et les budgets de certaines provinces (Ontario, Colombie-Britannique, Québec et Alberta) et de quelques grandes villes dans ces provinces (Toronto, Vancouver, Montréal et Calgary).

Nous avons constaté que les stratégies et les budgets du gouvernement du Canada étaient généralement axés sur l'abordabilité, les changements climatiques et les relations avec les Autochtones, ce qui cadre étroitement avec les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement.

À la suite de cet examen, nous avons créé une liste des sujets utiles liés aux facteurs ESG qui sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous. En raison de l'importance pour les groupes autochtones de diriger ou de codiriger toute recherche sur les peuples et les communautés autochtones, les sujets propres aux Autochtones n'ont pas été inclus à cette phase de la recherche. Cependant, il existe au Canada un corpus grandissant de connaissances sur les pratiques liées aux facteurs ESG dirigées par les Autochtones qui mériteraient d'être étudiées davantage.

Nous avons ensuite discuté des sujets de cette liste avec les spécialistes de la SCHL et les parties prenantes externes.

Tableau 1 : Liste des sujets liés aux facteurs ESG

Facteurs environnementaux	Facteurs sociaux	Facteurs de gouvernance
1. Émissions de gaz à effet de serre	6. Abordabilité	10. Processus de mise en œuvre des politiques de gouvernance
2. Gestion environnementale (énergie, eau et déchets)	7. Qualité, taille et accessibilité	11. Consultation des collectivités
3. Utilisation des sols, protection de la biodiversité et réhabilitation de terrains	8. Santé et sécurité	
4. Adaptation aux changements climatiques	9. Développement des collectivités/ incidence sur celles-ci, y compris la diversité et l'inclusion	
5. Économie circulaire		

Discussions avec les parties prenantes

Les recherches que nous avons menées dans le cadre de ce projet indiquent que, dans le secteur canadien de l'habitation, les groupes de parties prenantes utilisent souvent des définitions, des mesures, des catégories et des méthodes différentes pour évaluer les activités et les projets liés au logement qui génèrent des résultats ESG positifs. Afin de comprendre le large éventail de priorités du marché, nous avons d'abord ciblé une grande variété de groupes de parties prenantes. Nous avons ensuite réduit le nombre de groupes avec lesquels nous voulions discuter.

Parties prenantes externes

Voici quelques-uns des renseignements clés que nous avons obtenus lors des discussions avec les parties prenantes externes :

- Les **promoteurs de logements commerciaux** semblent se concentrer sur le rendement environnemental des bâtiments en raison des pressions exercées par les organismes de réglementation et les investisseurs. On observe en effet une pression croissante de la part des municipalités et des investisseurs axés sur les facteurs ESG pour maintenir ou améliorer l'abordabilité.

Certains promoteurs ont souligné qu'il peut être difficile d'atteindre les objectifs d'abordabilité, puisque leur réalisation peut conduire à des rendements financiers limités, surtout en l'absence de subventions gouvernementales.

- Les **fournisseurs de logements locatifs sans but lucratif** se concentrent généralement sur des sujets semblables à ceux qui sont ressortis lors des discussions avec des spécialistes de la SCHL, comme l'abordabilité. Cependant, leurs ICP sont souvent définis par différents fournisseurs de financement, ce qui entraîne un manque d'uniformité des exigences en matière de données.
- Les **investisseurs et les fournisseurs de capitaux** cherchent de l'information sur les facteurs ESG (habituellement au niveau des entités) pour évaluer les risques et les occasions associés à leurs investissements.

Les fournisseurs de capitaux considèrent les émissions de gaz à effet de serre comme un sujet prioritaire attribuable à l'importance relative des émissions tout au long de la chaîne de valeur (émissions liées au financement à long terme des projets).

Le logement abordable est aussi une priorité émergente pour les investisseurs et les fournisseurs de capitaux, qui explorent de nouveaux produits dans ce segment de marché. Le principal défi est qu'il n'y a pas de définition universelle de l'abordabilité.

Bien que les résidents des logements aient été considérés comme les principales parties prenantes touchées, ce projet ne prévoyait pas de consultations auprès d'eux. Cependant, nous avons effectué une analyse générale des consultations publiques. Les constatations tirées de l'analyse indiquent que les principaux besoins des résidents en matière de logement concernent l'amélioration de l'abordabilité du logement.

Parties prenantes de la SCHL

Nous avons également discuté avec des spécialistes de domaines de la SCHL. Ils ont été choisis parmi les groupes de la gestion des risques pour immeubles collectifs (stratégie et produits), de la titrisation, du risque de crédit et des changements climatiques. Au cours des discussions sur le rendement ESG, les principaux sujets liés aux facteurs ESG soulevés par ces spécialistes étaient l'abordabilité, la taille, la qualité et les consultations auprès de la collectivité. De plus, ces sujets cadraient avec la définition des besoins impérieux en matière de logement. Un ménage a des besoins impérieux en matière de logement s'il répond à deux critères :

1. Le logement du ménage est non conforme à une ou plusieurs des normes de qualité, de taille et d'abordabilité.
2. Le ménage aurait à consacrer au moins 30 % de son revenu avant impôt au logement pour s'en procurer un dans le marché local qui répond aux trois normes.

Comme pour les investisseurs et les fournisseurs de capitaux à qui nous avons parlé, trouver une définition commune de l'abordabilité a été un sujet important lors de ces discussions.

Modèle de cadre de mesure de rendement ESG

Dans le cadre de ce projet, nous avons élaboré un modèle de cadre de mesure de rendement ESG. On s'attend à ce que ce modèle de cadre change et s'élargisse au fil du temps en fonction de l'évolution des tendances ESG, des attentes des principales parties prenantes et de la disponibilité des données.

Ce modèle de cadre ESG peut servir de point de départ pour explorer davantage les possibilités d'utilisation d'un cadre ESG uniforme, souple et évolutif pour le secteur canadien de l'habitation.

Dans cette première ébauche du modèle de cadre ESG, nous avons choisi trois sujets (tirés de la liste des onze sujets énumérés précédemment) en fonction des pratiques exemplaires, ainsi que des priorités et des données prêtes à être utilisées des parties prenantes consultées. Les trois sujets et leurs ICP (voir ci-dessous) sont évalués au niveau du bâtiment ou de l'ensemble résidentiel (construction ou modernisation).

Dans une version préliminaire du modèle de cadre, les seuils de rendement de chaque ICP sont fondés sur les exigences des programmes existants de la SCHL, sur l'aspect pratique pour les parties prenantes du marché (dans un contexte canadien) et sur les cadres ESG existants, comme le Global Real Estate Sustainability Benchmark. Les seuils de rendement sont conçus pour être adaptables à des scénarios d'utilisation particuliers.

• **Sujet 1 : Émissions de gaz à effet de serre et gestion environnementale (énergie)**

- **ICP 1** : Réduction de la consommation d'énergie par rapport au bâtiment de base existant ou à celui servant de référence dans le code.
 - **Seuil de rendement** : réduction en pourcentage.
- **ICP 2** : Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport au bâtiment de base ou à celui servant de référence dans le code.
 - **Seuil de rendement** : réduction en pourcentage.

• **Sujet 2 : Abordabilité**

- **ICP 1** : Logements dont le loyer est inférieur à un seuil (habituellement 30 %) du revenu médian des locataires et fait l'objet d'un engagement en matière d'abordabilité.

- **Seuil de rendement** : pourcentage du nombre total de logements et nombre minimal d'années d'engagement en matière d'abordabilité.
- **ICP 2** : Logements dont le loyer est inférieur à un seuil (habituellement 80 %) du loyer moyen du marché et fait l'objet d'un engagement en matière d'abordabilité.
- **Seuil de rendement** : pourcentage du nombre total de logements et nombre minimal d'années d'engagement d'abordabilité.

• **Sujet 3 : Consultation des collectivités**

- **ICP et seuil de rendement** : exercice avec cases à cocher dans le cadre duquel une note de 1 est accordée à chacun des paramètres de consultation des collectivités suivants mis en œuvre (et accompagnés de documents justificatifs).
- **Programme de mobilisation de la collectivité** en place qui comprend un ou plusieurs des enjeux propres aux facteurs ESG suivants :
 - santé et bien-être communautaires;
 - communications et processus efficaces pour répondre aux préoccupations de la collectivité (y compris les intérêts des Autochtones);
 - programmes d'amélioration des espaces publics;
 - création d'emplois dans les collectivités locales;
 - activités de recherche et de réseautage;
 - résilience, y compris l'aide ou le soutien en cas de sinistre;
 - soutien aux organismes de bienfaisance et aux groupes communautaires;
 - programmes de formation sur les facteurs ESG.
- **Processus officiel permettant aux parties prenantes de présenter des griefs.** Voici quelques-unes des caractéristiques du processus :
 - accessible et facile à comprendre;
 - anonyme;
 - fondé sur le dialogue;
 - équitable et compatible avec les droits;
 - axé sur l'amélioration;
 - légitime et sécuritaire;
 - prévisible;
 - protection contre les représailles;
 - transparent.

- **Suivi de l'incidence sur la collectivité**, qui peut comprendre des sujets tels que :
 - l'abordabilité du logement;
 - l'incidence sur les niveaux de criminalité;
 - le pointage relatif à la qualité de vie;
 - les revenus locaux générés;
 - le bien-être des résidents locaux;
 - le potentiel piétonnier.

Veillez noter que les enjeux, les caractéristiques et les sujets énumérés pour chaque seuil de rendement ci-dessus sont fournis à titre d'exemples et ne sont pas exhaustifs.

Nous avons conçu le modèle de cadre ESG avec l'idée d'offrir de la souplesse à l'utilisateur. L'utilisateur peut régler les pondérations (de 0 à 100 %) pour chaque ICP en fonction de son importance et de son applicabilité. Il peut attribuer une note de 0 à 3,0 à chaque ICP en fonction des seuils de rendement établis. Les pointages de rendement ESG pondérés pour chaque ICP sont regroupés pour obtenir une note d'évaluation totale.

L'élaboration du modèle de cadre ESG a aidé à cerner les défis et les obstacles qui peuvent servir de point de départ pour les futures occasions de recherche décrites à la section suivante.

Défis et obstacles

Le présent projet de recherche fournit des renseignements importants sur le contexte actuel relatif aux données ESG dans le secteur canadien de l'habitation. Il révèle également certains défis et obstacles auxquels sont confrontées les principales parties prenantes dans la mesure de leur rendement ESG. Voici quelques-uns de ces défis et obstacles :

- Les données sur les locataires ne sont pas facilement accessibles. Par conséquent, nous avons conçu le modèle de cadre ESG pour mesurer le rendement ESG à l'étape de la conception et non pour suivre les progrès tout au long de la durée de vie de l'ensemble résidentiel.

- Il y a un manque de sources de données requises en temps opportun et selon l'emplacement, surtout en ce qui concerne les données sur l'abordabilité :
 - Certaines sources de données ne sont disponibles qu'à l'échelle de la province ou des régions métropolitaines de recensement (RMR), ce qui rend difficile l'évaluation de certains ICP à l'extérieur des grandes villes;
 - Certaines sources de données utilisées pour calculer le rendement dans le modèle de cadre ESG sont mises à jour annuellement ou mensuellement. Par conséquent, elles ne fournissent pas toujours des données à jour.
- En raison du manque de données disponibles, le modèle de cadre ESG ne ventile pas l'abordabilité selon le niveau de revenu.
- L'absence de consensus sur la définition de certains ICP, comme l'abordabilité, rend difficile l'uniformisation d'un cadre ESG.

Bien que la disponibilité des données ne soit pas le seul obstacle, il s'agit du principal obstacle relevé lors de nos discussions avec les parties prenantes.

La nature évolutive du contexte ESG ainsi que les défis et les obstacles énumérés ci-dessus ont limité la façon dont un cadre ESG normalisé pourrait être élaboré et adopté. Pour relever ces défis, les parties prenantes externes et internes de la SCHL devraient continuer de prendre part aux recherches futures en vue de déterminer l'efficacité d'un cadre de mesure de rendement ESG normalisé, mais souple.

Le fait d'inclure ces parties prenantes permettrait d'améliorer l'utilité du modèle de cadre ESG et de l'aider à suivre le rythme de l'évolution de la maturité et des attentes du marché. Ces recherches éclaireraient également l'élargissement des sujets liés aux facteurs ESG présentés au tableau 1.

Applications pratiques pour le secteur de l'habitation

Dans le cadre de la présente recherche, nous avons exploré les utilisations possibles d'un cadre ESG normalisé dans le secteur canadien de l'habitation. D'après les discussions avec les parties prenantes internes et externes, un cadre normalisé pourrait servir à :

1. évaluer les programmes et les demandes :

les seuils de rendement proposés dans le modèle de cadre ESG visent à équilibrer des cibles ambitieuses avec l'aspect pratique de la maturité actuelle du marché. Il s'agit d'une fonction du modèle de cadre ESG que l'utilisateur peut personnaliser;

2. simplifier la collecte de données :

une préoccupation commune soulevée par les parties prenantes est l'accès à des données et à des paramètres clairs sur les types de données nécessaires pour évaluer les activités liées aux obligations ESG au sein du secteur de l'habitation. Afin de simplifier les exigences en matière de données, les méthodes de mesure du modèle de cadre ESG s'harmonisent à la réglementation existante et aux pratiques du marché. Le but n'est pas de compliquer la tâche de collecte de données des organisations, mais plutôt de rendre le processus plus efficace;

3. mettre les fournisseurs en contact avec les prêteurs :

à la lumière de nos discussions avec les parties prenantes et de notre analyse des données ESG, le logement abordable semble être une priorité émergente pour les prêteurs. Un cadre de mesure de rendement ESG normalisé peut aider à lier les fournisseurs de logements concernés aux prêteurs institutionnels dans le but de construire plus de logements abordables.

Ressources supplémentaires



Recevez les derniers résultats directement dans votre boîte de réception

S'abonner

schl.ca/actualiteslogement

Pour plus de rapports sur le marché de l'habitation

Restez au courant

schl.ca/marchedelhabitation

La SCHL aide la population canadienne à répondre à ses besoins en matière de logement.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide la population canadienne à répondre à ses besoins en matière de logement depuis plus de 75 ans. En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, la SCHL contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier, vient en aide aux Canadiens dans le besoin et fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

Communiquez avec nous par téléphone, au **1-800-668-2642**, ou par télécopieur, au **1-800-245-9274**.

© 2024, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La SCHL autorise toute utilisation raisonnable du contenu de la présente publication, à la condition toutefois que ce soit à des fins personnelles, pour des recherches d'affaires ou d'intérêt public, ou encore dans un but éducatif. Elle accorde le droit d'utiliser le contenu à titre de référence générale dans des analyses écrites ou dans la présentation de résultats, de conclusions ou de prévisions, et de citer de façon limitée les données figurant dans la présente publication. La SCHL autorise également l'utilisation raisonnable et restreinte du contenu de ses rapports dans des publications commerciales, sous réserve des conditions susmentionnées. Elle conserve toutefois le droit d'exiger, pour une quelconque raison, l'interruption d'une telle utilisation.

Chaque fois que le contenu d'une publication de la SCHL est utilisé, y compris les données statistiques, il faut en indiquer la source comme suit :

Source : SCHL (ou, selon le cas, « Adaptation de données provenant de la SCHL »), titre de la publication, année et date de diffusion.

À défaut de quoi ledit contenu ne peut être reproduit ni transmis à quiconque. Lorsqu'une organisation se procure une publication, elle ne doit pas en donner l'accès à des personnes qui ne sont pas à son emploi. La publication ne peut être affichée, que ce soit en partie ou en totalité, dans un site Web qui serait ouvert au public ou accessible à des personnes qui ne travaillent pas directement pour l'organisation. Pour obtenir la permission d'utiliser le contenu de la présente publication de la SCHL à toute fin autre que les fins de référence générale susmentionnées ou de reproduire de grands extraits ou l'intégralité de la présente publication de la SCHL, veuillez transmettre une demande de reproduction de document protégé par droits d'auteur au Centre du savoir sur le logement à l'adresse centre_du_savoir_logement@schl.ca. Veuillez fournir les renseignements suivants : titre de la publication, année et date de diffusion.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de publication sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les renseignements, analyses et opinions contenus dans cette publication sont fondés sur diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie, et ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement ni ses employés n'en assument la responsabilité.

Annexe A

Cadres ESG, agences de notation et méthodes ESG ayant fait l'objet d'examens

Cadres et normes	<ul style="list-style-type: none">• Sustainability Accounting Standards Board (SASB) – Constructeurs d'habitation• SASB – Propriétés immobilières• GRI• GRESB• Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM)• Sustainability Reporting Standard for Social Housing (SRS)• ESG Circle of Real Estate (ECORE)• Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) (remplacé par le cadre IFRS S2 du Sustainability Standards Board en décembre 2023)• Habitations à consommation énergétique nette zéro (Association canadienne des constructeurs d'habitations)• Taxonomie de l'Union européenne (UE) pour des activités durables• Objectifs de développement durable des Nations Unies
Agences/approches de notation des facteurs ESG	<ul style="list-style-type: none">• Sustainalytics• Morgan Stanley Capital International (MSCI) (agence de notation des facteurs ESG)• Carbon Disclosure Project• International Capital Market Association
Attestations	<ul style="list-style-type: none">• BREEAM• WELL Building Standard (Conseil du bâtiment durable du Canada [CBDCa])• LEED• Building Owners and Managers Association (BOMA) Best• Normes du bâtiment à carbone zéro (CBDCa)• Signature des Principes pour l'investissement responsable de l'Organisation des Nations Unies• Net Zero Asset Managers (NZAM)• Maison passive (Passive House Institute)
Méthodes d'évaluation des impacts ESG	<ul style="list-style-type: none">• Value Balancing Alliance• Social Value United Kingdom (R.-U.)• International Valuation Standards Council• Harvard Business School• Impact Management Project• Impact Frontiers• Forum économique mondial• Natural Capital Coalition• IRIS+ de Global Impact Investing Network

Coordonnées

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Indy Jayasekara, spécialiste principal,
Recherche sur le logement
ijayasek@cmhc-schl.gc.ca

Mary-Kay Bachour, spécialiste principale,
Recherche sur le logement
mbachour@cmhc-schl.gc.ca